Bulletin

OTIF

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

133e année
N°3/2025

Bulletin des transports internationaux ferroviaires

ACTUALITÉS
OTIF

3 Sommet 2025 du FIT : « *Transport Resilience to Global Shocks* »
4 Visite de courtoisie
4 Visite officielle du Secrétaire général de l'OTIF en Algérie
5 L'OTIF au Forum mondial sur la connectivité des transports 2025 à Istanbul
6 Déménagement, retour au siège de l'OTIF
7 Départ à la retraite de Mme Françoise Jäggi

COTIF

8 Notifications dépositaires
8 Les tables rondes de l'OTIF

TRANSMETTRE ET RAYONNER

9 Atelier TAIEX sur le transport des marchandises dangereuses
9 L'OTIF au séminaire de l'ETCR : une perspective internationale sur le droit ferroviaire
10 Vers un cadre juridique harmonisé pour le réseau ferroviaire du Conseil de coopération du Golfe

ÉVOLUTION DU DROIT FERROVIAIRE
OTIF-COTIF

11 Les guides de l'OTIF

TECHNIQUE FERROVIAIRE

14 Résultats de la 17e session de la Commission d'experts techniques et programme de travail

18 **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

ÉDITORIAL

Ce nouveau numéro du Bulletin met à l'honneur les récentes activités de l'OTIF et l'engagement constant de ses États membres et organisations partenaires en faveur du renforcement du transport international ferroviaire.

Activement investie dans les discussions internationales, l'Organisation a notamment contribué ces derniers mois aux échanges sur la résilience et la connectivité, en particulier lors du sommet du FIT à Leipzig et du Forum international des transports à Istanbul. Les visites officielles effectuées en Algérie et en Türkiye, qui ont permis de resserrer davantage encore les liens avec ces États membres, ont mis en lumière l'importance du dialogue pour le développement de solutions pratiques et d'avenir.

Soulignons également les avancées en matière technique et juridique de l'OTIF, avec d'une part la publication de guides sur le transport international de voyageurs et de marchandises, sur le transport de marchandises dangereuses et sur l'interopérabilité technique, qui offrent aux États membres et parties prenantes des orientations claires et pratiques pour améliorer l'application de la COTIF, et d'autre par l'adoption par la Commission d'experts techniques en sa 17e session de révisions conséquentes des prescriptions techniques uniformes, renforçant ainsi les fondements de l'interopérabilité et de la sécurité.

La sortie du présent numéro coïncide par ailleurs pour le Secrétariat avec le réemménagement au siège récemment rénové de l'Organisation à Berne, modernisé afin de mieux satisfaire aux besoins de l'Organisation pour les années à venir. Nous avons également souhaité rendre hommage à Mme Françoise Jäggi, partie à la retraite après quatre décennies au service de l'Organisation.

Ces développements illustrent la continuité et l'adaptabilité de la mission de l'OTIF : maintenir un cadre juridique robuste tout en répondant à des défis protéiformes, pour des transports internationaux ferroviaires sûrs, efficaces et durables.

Aleksandr Kuzmenko
Secrétaire général

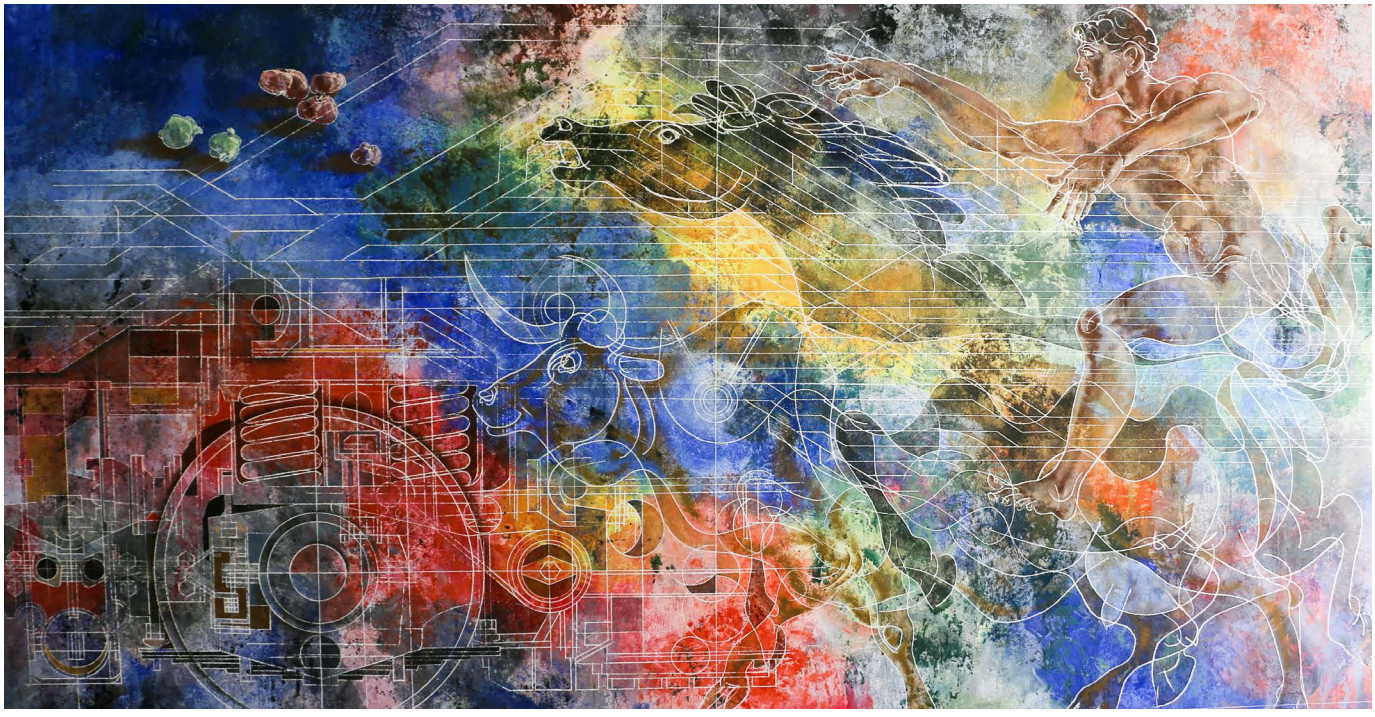

Hans Erni, fresque murale, environ 20 m², 1965, entrée du Secrétariat.

SOMMET 2025 DU FIT : « *TRANSPORT RESILIENCE TO GLOBAL SHOCKS* »

L'édition 2025 du sommet du Forum international des transports (FIT) s'est tenu à Leipzig, en Allemagne, du 21 au 23 mai. Cette édition avait pour thème la résilience des systèmes de transport face aux chocs, qu'ils soient d'origine naturelle, sanitaire, numérique ou géopolitique. L'objectif était d'examiner les moyens d'assurer la continuité et la résilience des services de transport dans un monde de plus en plus interconnecté et exposé aux risques.

Comme chaque année, le sommet a réuni les ministres des transports des États membres du FIT, ainsi que des délégations d'organisations internationales, des parlementaires et des dirigeants et dirigeantes du secteur privé. Ces rencontres de haut niveau offrent une occasion unique de débattre des grands enjeux de la mobilité et d'encourager la coopération intergouvernementale et public-privé.

L'OTIF était représentée par son Secrétaire général, M. Aleksandr Kuzmenko, qui est intervenu lors de la session ministérielle publique du 22 mai portant sur l'amélioration de la résilience via la coopération avec le secteur privé. Dans son intervention, le Secrétaire général a rappelé le rôle historique de l'OTIF dans l'unification du droit ferroviaire international et l'importance de disposer de règles juridiques robustes mais flexibles, capables de soutenir le secteur même en période de crise.

Il a souligné que l'approche de l'OTIF repose sur deux piliers : le suivi et l'évaluation des instruments juridiques, et le renforcement de la coopération avec les parties prenantes, notamment du secteur privé. Cette collaboration est essentielle pour faire face aux défis actuels, anticiper les crises futures et garantir un transport transfrontalier fluide.

Pour illustrer la pertinence d'un cadre juridique international bien conçu, le Secrétaire général s'est appuyé sur le règlement de l'OTIF sur le transport des marchandises dangereuses, qui a permis d'accélérer l'acheminement de bonbonnes d'oxygène médical pendant la pandémie de COVID-19. Il a également insisté sur la nécessité de procédures modernes et efficaces, adaptées aux réalités contemporaines.

Le Secrétaire général se félicite de la participation de l'OTIF au sommet du FIT, qui reflète l'engagement constant de l'Organisation à promouvoir un droit ferroviaire international adapté aux enjeux du XXIe siècle.

VISITE DE COURTOISIE

Le 4 juin 2025, Son Excellence Mme Şebnem İncesu, ambassadrice de Türkiye, a rendu visite à M. Aleksandr Kuzmenko, Secrétaire général de l'OTIF. Elle était accompagnée de M. Murat Çalışkan, chef adjoint de l'ambassade de Türkiye.

Cette visite de courtoisie avait pour but de maintenir le lien déjà solide entre la Türkiye et l'Organisation. Mme İncesu et M. Kuzmenko ont notamment échangé sur les améliorations possibles du trafic ferroviaire international, sur le développement important des chemins de fer en Türkiye et sur le Forum mondial sur la connectivité des transports, qui allait se tenir à Istanbul du 27 au 29 juin.

Membre actif au sein de l'OTIF, la Türkiye est actuellement aussi membre du Comité administratif de l'Organisation.

Le Secrétaire général se félicite de cette visite et remercie Mme İncesu pour cet échange.

VISITE OFFICIELLE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTIF EN ALGÉRIE

À l'invitation du ministre des transports algérien, M. Saïd Sayoud, le Secrétaire général de l'OTIF, M. Aleksandr Kuzmenko, a effectué une visite officielle à Alger les 24 et 25 juin 2025. Il était accompagné de Mme Emilia Carcabassi, conseillère juridique au sein du département juridique du Secrétariat.

Cette visite s'inscrivait dans une volonté commune de renforcer la coopération avec l'Algérie, État membre de l'OTIF, notamment sur la question relative au développement et à l'intégration des corridors logistiques régionaux. Elle a permis d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de facilitation du transport ferroviaire et d'interconnexion avec les autres modes, afin d'améliorer la compétitivité des échanges commerciaux.

La première journée a débuté par une visite au siège de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), où une présentation des activités de l'entreprise a été suivie d'un échange avec les

représentantes et représentants de la SNTF et du ministère des transports. Le Secrétaire général a ensuite été reçu au ministère par M. Sayoud, en présence de plusieurs hauts responsables.

M. Sayoud a présenté les investissements réalisés par l'Algérie notamment pour l'extension de son réseau ferroviaire, le développement des systèmes d'exploitation et de maintenance, ainsi que l'intégration de technologies modernes et intelligentes dans le cadre du transport durable.

Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude pour cette invitation du ministre et a salué les investissements réalisés par l'Algérie pour le transport ferroviaire. Il a souligné la nécessité du dialogue avec les États membres afin que les évolutions du droit de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) reflètent les besoins concrets aux niveaux local et régional. Il a également rappelé l'importance de l'approbation des modifications à la COTIF adoptées lors des 12e et 13e Assemblées générales de l'OTIF.

L'échange a aussi permis d'envisager de futures initiatives telle que l'organisation à Alger d'une rencontre multilatérale internationale sur le transport ferroviaire.

Le ministre a par ailleurs insisté sur la nécessité d'unifier les normes techniques pour favoriser l'interconnexion du continent africain, et a pris l'exemple du transport de marchandises dangereuses, qui est déjà assuré à 70 % par le rail en Algérie.

La première journée s'est conclue par une visite du site de maintenance des locomotives de Rouïba. Le lendemain a été consacré à la découverte d'autres installations ferroviaires, notamment l'atelier de maintenance de Caroubier et la gare ferroviaire d'Alger, avant une visite du Musée national du Moudjahid.

Cette visite officielle a permis de consolider les liens entre l'OTIF et l'Algérie, État membre de l'OTIF et de son Comité administratif engagé dans le développement du rail au service de la connectivité régionale et de la durabilité.

Le Secrétaire général remercie vivement le ministre des transports, M. Sayoud, pour son invitation et pour leur entretien de qualité.

L'OTIF AU FORUM MONDIAL SUR LA CONNECTIVITÉ DES TRANSPORTS 2025 À ISTANBUL

Le Forum mondial sur la connectivité des transports 2025 (GTCF 2025) s'est tenu du 27 au 29 juin 2025 à Istanbul. L'événement était organisé par le ministère turc des transports et de l'infrastructure, avec le soutien de la Banque mondiale et sous l'égide du président de la République de Türkiye, M. Recep Tayyip Erdoğan.

Invité par le ministre des transports et de l'infrastructure, M. Abdulkadir Uraloğlu, le Secrétaire général de l'OTIF, M. Aleksandr Kuzmenko, a assisté à l'événement et pris part, en tant qu'intervenant, à la table ronde consacrée au rôle des technologies numériques pour améliorer l'efficacité et l'attractivité du corridor médian transcaspien. Il était accompagné de Mme Emilia Carcabassi, conseillère juridique au sein du département juridique du Secrétariat.

Cet événement d'envergure internationale a réuni ministres, délégations d'organisations internationales et d'institutions financières, acteurs du secteur privé et experts et expertes, autour d'un objectif commun : développer des corridors de transport mieux intégrés, plus résilients et compatibles avec les objectifs climatiques mondiaux.

Le programme était axé sur la connectivité et la transition écologique avec des tables rondes et discussions explorant les dimensions stratégiques, économiques et environnementales de la connectivité mondiale.

Lors de la table ronde, le Secrétaire général de l'OTIF a mis l'accent sur l'importance d'une approche intégrée, c'est-à-dire associer infrastructures, innovations numériques et cadres réglementaires harmonisés pour bâtir des corridors sûrs, efficaces et durables. Il a insisté sur la nécessité de se doter d'une stratégie globale de connectivité afin d'éviter les risques de fragmentation numérique et de prioriser les étapes de développement en termes d'interopérabilité technique. Il a aussi expliqué que des solutions juridiques et techniques existent déjà et qu'il est judicieux de les identifier, notamment concernant les documents de transports. Il a ainsi présenté la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) comme une de ces solutions.

La participation de l'OTIF au GTCF 2025 a également été l'occasion de rencontres bilatérales avec une délégation de Türkiye, avec le conseiller principal du Premier ministre d'Irak, ainsi qu'avec le ministre saoudien des transports et des services logistiques, en vue de préparer la visite prévue en octobre 2025 en Arabie saoudite.

En prenant une part active à cet événement majeur, l'OTIF a affirmé son rôle comme acteur clé de la facilitation et de la promotion des transports internationaux ferroviaires.

DÉMÉNAGEMENT, RETOUR AU SIÈGE DE L'OTIF

Début août 2025, le Secrétariat de l'OTIF a déménagé des locaux temporaires situés à Gümligen pour revenir au siège de l'Organisation à Berne.

Cet été, les équipes du Secrétariat ont donc été occupées à ranger et organiser les boîtes de déménagement et les meubles pour le réaménagement du bâtiment de l'Organisation, après deux années passées dans des locaux temporaires.

Ces deux années se sont bien déroulées et les équipes ont su s'adapter dans une ambiance positive à des conditions de travail très différentes des conditions connues dans le bâtiment de l'Organisation.

Aujourd'hui les travaux de rénovation du bâtiment du siège de l'OTIF sont terminés et l'aménagement a débuté. Le bâtiment, conçu pour être économe en énergie, comportera davantage de salles de réunions, de connectivité et de lumière.

Construit dans les années 1960 et inauguré en 1966, le bâtiment du siège de l'OTIF à Berne n'avait connu aucune rénovation majeure depuis plus de 50 ans. C'est après avoir exploré différentes options de déménagement permanent de l'Organisation que la solution de rénover l'ensemble du bâtiment et sa structure a été choisie.

Les équipes du Secrétariat se réjouissent de travailler à nouveau au siège de l'Organisation.

DÉPART À LA RETRAITE DE Mme FRANÇOISE JÄGGI

Le 31 juillet 2025 a marqué la fin d'une longue et remarquable carrière pour Mme Françoise Jäggi, qui a quitté l'OTIF après plus de quarante ans au service de l'Organisation. Recrutée le 7 février 1983 comme secrétaire-dactylographe pour la langue française, Mme Jäggi a vu ses responsabilités évoluer au fil du temps, jusqu'à occuper le poste d'assistante de direction, fonction qu'elle a exercée avec professionnalisme et dévouement.

Dès les années 1990, Mme Jäggi a assumé des tâches liées à l'informatique et à l'administration, élargissant ainsi son champ d'action. Elle a contribué à la modernisation du site Internet de l'OTIF, coordonnant sa redynamisation en 2003.

Impliquée en parallèle dans l'édition du Bulletin des transports internationaux ferroviaires, elle en établissait les sommaires mensuels et annuels et intégrait les textes en français et en allemand pour une mise en page complète en coordination avec l'imprimerie.

Par la suite, Mme Jäggi, promue assistante de direction, a assuré la gestion de l'agenda du Secrétaire général, le suivi des dossiers et la coordination logistique. Elle a également organisé les événements protocolaires et entretenu les relations avec les ambassades.

Son rôle a été important dans l'organisation des instances de gouvernance (Assemblée générale, Comité administratif, Commission de révision), dont elle a géré les aspects logistiques et administratifs : convocations, transmission des documents, réservation des salles, coordination avec les prestataires et archivage.

Discrète, fiable et dévouée à l'Organisation, Mme Jäggi a su allier rigueur professionnelle et sens de la convivialité. Toujours présente lorsque l'on avait besoin d'elle, elle a contribué à créer un environnement de travail agréable, prenant l'initiative d'organiser des moments informels, tels que les goûters de Noël ou les petits-déjeuners d'équipe.

Au-delà de ses compétences et de son efficacité, Mme Jäggi laisse le souvenir d'une collaboratrice sur

qui l'on pouvait compter en toute circonstance. Sa polyvalence et son engagement ont contribué à façonner le bon fonctionnement de l'OTIF pendant plusieurs décennies.

Le Secrétariat de l'OTIF et l'ensemble de ses collègues lui expriment leur reconnaissance pour cette carrière exemplaire et lui adressent leurs meilleurs vœux pour une retraite épanouissante et bien méritée.

NOTIFICATIONS DÉPOSITAIRES

Depuis juin (Bulletin 2/2025)

NOT-25014	18.6.2025	Géorgie adhésion aux modifications à la COTIF adoptées par la 12e Assemblée générale
NOT-25015	18.6.2025	Géorgie adhésion aux modifications à la COTIF adoptées par la 13e Assemblée générale
NOT-25016	18.7.2025	Versions consolidées de la PTU LOC&PAS, de la PTU PMR, de la PTU Marquage et de la PTU Infrastructure – Modifications à la PTU ATF
NOT-25017	18.7.2025	Propositions de correction à l'édition applicable depuis le 1er janvier 2025 du RID (annexe de l'appendice C à la Convention)

LES TABLES RONDES DE L'OTIF

Le Secrétariat de l'OTIF lance un nouveau concept de rendez-vous informels : les tables rondes de l'OTIF (« *OTIF Roundtables* »).

L'OTIF a pour but de favoriser, d'améliorer et de faciliter le trafic international ferroviaire, notamment par l'établissement d'un droit ferroviaire uniforme. Pour répondre à l'évolution des besoins, le Secrétariat de l'OTIF lance une série de tables rondes. Il s'agira de réunions informelles au service du progrès, en anglais uniquement, qui auront pour objet de : promouvoir l'engagement, réfléchir, ouvrir le dialogue, rassembler et échanger des connaissances, soulever des questions, enrichir la compréhension, façonner des solutions et renforcer le droit ferroviaire international.

Les tables rondes de l'OTIF se voudront un moment d'échanges en dehors du cadre plus strict des réunions des organes ou groupes de travail de l'OTIF.

Les tables rondes vont aborder divers sujets liés au droit international ferroviaire et à des questions connexes. Conçues pour être simples, accessibles et inclusives, ces réunions se dérouleront à distance ou, parfois, au format hybride et s'adresseront aux personnes travaillant au sein des ministères concernés et/ou au sein d'organisations ou entreprises du secteur privé, acteurs du secteur, en fonction des sujets abordés.

Le Secrétariat de l'OTIF a l'ambition d'organiser plusieurs tables rondes par an.

ATELIER TAIEX SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Du 14 au 16 mai 2025 s'est tenu à Kotor, au Monténégro, un atelier TAIEX (assistance technique et échange d'informations) sur le thème du transport des matières dangereuses, et en particulier sur le Code IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses). Cet événement a permis d'explorer les cadres juridiques applicables au transport intermodal de marchandises dangereuses.

Co-organisé par le ministère albanais de l'infrastructure et de l'énergie, l'autorité portuaire de Durrës (Albanie), le ministère monténégrin de la mer et le Secrétariat permanent de la Communauté des transports, cet atelier d'échanges entre pairs s'inscrit dans le cadre du programme TAIEX, géré par la direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental de la Commission européenne.

Le 14 mai 2025, M. Jochen Conrad, chef du département des marchandises dangereuses du Secrétariat de l'OTIF, est intervenu à titre principal lors de deux sessions clés : la première sur la réglementation pour les marchandises dangereuses en contexte international et intermodal et la seconde sur les nouveautés du RID/ADR 2025.

M. Conrad a exposé le rôle essentiel du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), élaboré et mis à jour sous l'égide de l'OTIF. Au sein des États de l'Union européenne, le RID s'applique tant au transport ferroviaire international qu'au transport ferroviaire national. Le RID joue également un rôle dans le contexte du transport intermodal. M. Conrad a de plus mis en lumière les interconnexions entre les différents instruments juridiques (Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses, RID, ADR, ADN, Code IMDG, Instructions techniques de l'OACI) et présenté les principales nouveautés introduites dans l'édition 2025 du RID et de l'ADR.

L'atelier a offert aux participants et participantes une vue d'ensemble cohérente des conventions et règlements internationaux relatifs au transport des marchandises dangereuses.

Les interventions de M. Conrad s'inscrivent dans la logique d'actions pour la mise en œuvre du premier objectif stratégique de l'OTIF « Assurer l'application effective et uniforme du droit de l'OTIF », tel que défini dans la stratégie à long terme de l'Organisation.

Le Secrétariat de l'OTIF se félicite de cette participation, qui illustre concrètement le rôle de facilitateur juridique et technique joué par l'Organisation pour renforcer l'interopérabilité et la sécurité du transport ferroviaire international.

L'OTIF AU SÉMINAIRE DE L'ETCR : UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE SUR LE DROIT FERROVIAIRE

Depuis 2013, le Secrétariat de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) contribue régulièrement au séminaire annuel du Centre européen de formation pour les chemins de fer (ETCR), organisé au sein du prestigieux Collège d'Europe de Bruges (Belgique). Ce rendez-vous, reconnu pour la qualité de ses échanges et la diversité des participants et participantes, réunit chaque année des experts et expertes, ainsi que des décideurs européens du secteur ferroviaire.

Le Secrétaire général de l'OTIF, M. Aleksandr Kuzmenko, a été invité à intervenir le 1er juillet 2025. Offrant un panorama complet et structuré du droit ferroviaire international, sa présentation comprenait : une vue d'ensemble du droit ferroviaire dans le cadre des transports internationaux routiers, aériens, maritimes et fluviaux ; un aperçu historique retraçant l'évolution du droit ferroviaire international ; le développement des institutions soutenant

ce droit ; une présentation détaillée des objectifs et de la structure institutionnelle de l'OTIF ainsi que du système des règles uniformes établies par la COTIF.

La présentation a été suivie d'une discussion avec Maria Sack, avocate, chef de l'unité chargée des associations internationales au sein du département de la politique européenne des transports de la Deutsche Bahn AG et représentante du Comité international des transports ferroviaires (CIT).

Cet échange a permis d'élargir la réflexion en mettant en perspective le contexte européen et en y intégrant une dimension internationale bien au-delà de l'Union européenne, illustrant l'importance d'une coopération intergouvernementale pour un transport ferroviaire réellement intégré et durable.

VERS UN CADRE JURIDIQUE HARMONISÉ POUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

Le 17 juillet 2025, l'OTIF a organisé un atelier en ligne, réunissant des représentants du Conseil de coopération du Golfe (CCG), du Comité international des transports ferroviaires (CIT), de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et du Rail Working Group (RWG). Cette rencontre s'inscrivait dans la dynamique de renforcement de la coopération entre les parties prenantes dans le domaine du droit international ferroviaire.

Dans leurs allocutions d'ouverture, l'OTIF et le CCG ont rappelé l'importance de bâtir un cadre juridique solide et harmonisé pour accompagner le développement du grand projet ferroviaire du Golfe. L'OTIF a ensuite présenté les fondements juridiques et opérationnels d'une éventuelle adhésion à la COTIF, en soulignant les bénéfices qu'une telle démarche apporterait aux États du CCG : sécurité juridique, interopérabilité, facilitation des échanges, protection de l'environnement et sécurité des transports.

Le CCG a présenté de son côté sa vision stratégique pour l'intégration ferroviaire régionale, ainsi que les avancées notables dans les différents États membres.

Les représentants de l'UIC et du CIT ont mis en lumière les instruments complémentaires au cadre juridique intergouvernemental. L'UIC a exposé son rôle dans la promotion de l'interopérabilité et de la standardisation technique, tandis que le CIT a présenté ses outils juridiques facilitant la mise en œuvre pratique des contrats de transport fondés sur la COTIF.

Enfin, le représentant du Rail Working Group a fait un point sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg, en mettant l'accent sur ses avantages concrets pour le financement du matériel roulant.

Ces discussions renforcent la coopération entre le CCG, l'OTIF et les organisations partenaires. Elles illustrent une fois de plus la vitalité du mémorandum d'accord signé en 2014 entre le Secrétariat de l'OTIF et le CCG, et l'engagement commun en faveur de la création d'un réseau ferroviaire moderne, interopérable et juridiquement sécurisé dans la péninsule Arabique.

LES GUIDES DE L'OTIF

Dans l'optique d'accompagner les États membres et le secteur ferroviaire dans la mise en œuvre et l'application de la COTIF, l'OTIF a publié une série de guides relatifs à ses trois grands domaines d'activité. Différant sur le fond et les thèmes abordés (transport international de marchandises, transport international de voyageurs, transport de marchandises dangereuses et interopérabilité technique des véhicules ferroviaires), les guides ont pour objectif commun d'offrir des orientations claires et pratiques pour améliorer l'application uniforme de la COTIF et faciliter le transport international ferroviaire.

Guides sur la COTIF, sa mise en œuvre et son application par les associations internationales – Transport international ferroviaire de voyageurs (droit des contrats, instruments et outils pratiques) & Transport international ferroviaire de marchandises (droit des contrats, instruments et outils pratiques)

Visée et objet

Les guides sur la COTIF visent à promouvoir le droit international des contrats ferroviaires pour le transport international de voyageurs et de marchandises par le rail tel qu'il est établi par la COTIF, et ce plus particulièrement en présentant et expliquant les instruments et outils d'intérêt mis au point par les associations internationales. Élaborés dans le cadre de la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale, ces guides sont destinés à servir de référence pratique aux États membres de l'OTIF, aux États intéressés par une adhésion à la COTIF et aux acteurs du rail.

Teneur

Se référant chacun aux appendices à la COTIF qui leur sont pertinents, les deux guides présentent les avantages d'un droit international des contrats ferroviaires uniforme, sans préjudice de l'autonomie des États parties.

Ainsi, pour les contrats de transport international ferroviaire de voyageurs, c'est l'appendice A (RU CIV) qui est examiné en détail ; pour les contrats de transport international ferroviaire de marchandises, c'est l'appendice B (RU CIM). Pertinents dans les deux cas, l'appendice D (RU CUV) applicable aux contrats d'utilisation de véhicules en trafic international ferroviaire et l'appendice E (RU CUI) applicable au contrat d'utilisation de l'infrastructure en trafic international ferroviaire sont quant à eux abordés dans les deux guides.

Chacun des deux guides présente d'abord la COTIF et l'OTIF, puis les associations internationales ayant contribué à son élaboration, dont ils détaillent par la suite les instruments et outils : Comité international des transports ferroviaires (CIT), Union internationale des chemins de fer (UIC) et RailNetEurope (RNE) pour les deux guides, mais également Association européenne du transport de marchandises par rail (ERFA) et Union internationale des wagons privés pour le guide sur le transport de marchandises.

Le guide sur le transport de voyageurs présente les « Conditions générales de transport pour le transport ferroviaire des voyageurs », qui régissent les relations contractuelles entre voyageur et transporteur, ainsi que différents instruments et outils relatifs à la relation entre entreprises ferroviaires fournissant des services de transport international de voyageurs, à la billetterie, aux retards, aux annulations et aux réclamations.

Le guide sur le transport de marchandises suit une approche différente et liste les instruments et outils pertinents des associations internationales en lien avec les thèmes suivants traités dans les RU CIM :

- modèles de contrats et d'exploitation en transport international ;
- conclusion du contrat de transport et émission de la lettre de voiture ;
- prise en charge de la marchandise, chargement, déchargement, emballage, contrôle (acceptation au transport) ;
- paiement des frais ;
- remise entre transporteurs ;
- modification du contrat de transport ;
- livraison ;
- responsabilité pour retard de livraison et pour perte ou dommages à la marchandise.

Les deux guides listent également les instruments et outils d'associations internationales présentant un intérêt dans le cadre des appendices D et E.

Le Secrétariat de l'OTIF remercie les associations internationales de leur soutien et de leur coopération dans la préparation des guides.

Futures révisions

Pensés comme des outils vivants, les guides sur le transport de voyageurs et de marchandises seront mis à jour au fil des

évolutions et de la publication par les associations internationales de nouvelles versions de leurs outils et instruments.

Liens utiles

Les deux guides sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF. Pour le guide sur le transport de voyageurs, voir ici ; pour le guide sur le transport de marchandises, voir là. Les deux guides proposent également des liens vers les sites des associations internationales et leurs différents outils et instruments pertinents.

Les appendices à la COTIF peuvent être consultés ici. Des informations complémentaires sur le droit des contrats ferroviaires, notamment les listes de lignes ferroviaires et de lignes maritimes et de navigation intérieure, sont également disponibles ici.

Guide sur le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)

Visée et objet

Préparé par le département des marchandises dangereuses et examiné par le Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID à sa 17e session (Berne, 22 mai 2024), le guide sur la mise en œuvre et l'application du RID constitue un outil pratique destiné aux États membres de l'OTIF, mais aussi un document d'information pour les États souhaitant devenir parties au RID. Le but en est de favoriser l'application uniforme du règlement.

Teneur

À titre d'introduction, le guide sur le RID présente le but premier du RID (garantir la sécurité du transport de marchandises dangereuses et minimiser le risque d'accident et les conséquences des accidents pendant le transport), les États actuellement parties, le lien entre RID et annexe 2 à l'Accord concernant le transport international des marchandises par chemin de fer (SMGS) de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'application du RID à l'échelon national.

Le guide expose ensuite les avantages à appliquer le RID et en explique la procédure de modification qui permet de garantir la sécurité du transport international ferroviaire de marchandises dangereuses sur le long terme. Il précise aussi quelles parties du règlement sont élaborées à l'échelon mondial afin de garantir la compatibilité avec les prescriptions pour le transport aérien et maritime de marchandises dangereuses et quelles parties sont traitées par la Réunion commune RID/ADR/ADN en vue d'harmoniser le plus possible les prescriptions pour le transport terrestre des marchandises dangereuses (rail, route et navigation intérieure) et de simplifier et favoriser ainsi le transport multimodal. Les attributions de la Commission d'experts du RID et de son groupe de travail permanent et leur rôle dans le développement en continu des dispositions pour le transport de marchandises dangereuses spécifiques au rail et dans la révision bisannuelle du RID sont également définis.

Dans sa partie principale, le guide traite de la structure et de la teneur des différentes parties et chapitres du RID et de l'application obligatoire des normes qui y sont citées en référence.

Les structures et mécanismes nationaux nécessaires à l'application du RID font également l'objet d'une partie plus développée, décrivant les responsabilités des autorités compétentes dans l'établissement de dispositions supplémentaires au RID, la réalisation des contrôles et épreuves, le signalement des infractions, l'obtention de rapports sur les accidents et incidents et l'agrément des organismes de contrôle.

Enfin, le guide référence les ressources disponibles sur le site Internet de l'OTIF (éditions actuelles et précédentes du RID, documents de la Réunion commune RID/ADR/ADN et de la Commission d'experts du RID, notifications des États parties au RID, questions d'interprétation du RID et lignes directrices).

Futures révisions

Le guide sur le RID sera mis à jour en tant que de besoin, et notamment en lien avec la révision bisannuelle du RID.

Liens utiles

Le guide sur le RID est disponible ici.

Pour le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), ainsi que des informations complémentaires, voir ici.

Guide pour l'application et la mise en œuvre des Règles uniformes APTU et ATMF

Visée et objet

Le 17 juin 2025, la Commission d'experts techniques a approuvé la seconde version du Guide pour l'application et la mise en œuvre des Règles uniformes APTU et ATMF, c'est-à-dire des appendices F et G à la COTIF dans lesquels sont définies les règles et procédures fondamentales pour l'interopérabilité technique des véhicules ferroviaires en trafic international. Outil pratique à l'attention des États membres

de l'OTIF et des États intéressés par une adhésion, il accompagne autorités et parties prenantes dans l'application pratique des RU APTU et ATMF.

Teneur

Pour commencer, le guide délimite le champ d'application général et l'objet des Règles uniformes APTU et ATMF : les RU APTU forment le fondement juridique à l'adoption des prescriptions techniques uniformes (PTU) tandis que les RU ATMF définissent les règles et procédures pour l'admission technique des véhicules ferroviaires et, le cas échéant, de l'infrastructure.

Une attention particulière est portée au cadre juridique de l'application desdites Règles uniformes. Les corrélations avec les législations nationales et le droit de l'UE, notamment la correspondance entre PTU et STI, sont expliquées, de même que la clause de déconnexion qui régit la relation entre le droit de l'OTIF et le droit de l'UE pour les États membres de l'Union européenne. Même si la COTIF s'applique exclusivement au trafic international, les États parties sont encouragés à aligner leurs spécifications techniques nationales sur les règles internationales harmonisées.

Le guide explique également les étapes de la procédure d'adoption par la Commission d'experts techniques (CTE) des PTU, des annexes aux RU ATMF et de ses décisions – depuis la proposition initiale jusqu'à l'entrée en vigueur – ainsi que la possibilité pour les États parties de formuler une objection ou de notifier une application partielle. Le rôle du WG TECH, groupe de travail permanent sur la technique de la CTE, est également défini.

Pour ce qui est des sujets techniques, le guide présente la structure des PTU, leur applicabilité aux différents sous-systèmes et les liens avec les exigences essentielles. Il décrit de plus l'admission des véhicules au trafic international et détaille les responsabilités du demandeur, de l'autorité compétente, de l'organisme d'évaluation, du constructeur et de l'ECE en la matière. L'importance de l'évaluation de la conformité par une tierce partie et de la reconnaissance mutuelle des certificats délivrés au titre des RU ATMF est également mise en lumière.

Les autres chapitres portent sur les registres et le marquage des véhicules, sur les exigences en matière de maintenance ainsi que sur les rôles et responsabilités des acteurs ferroviaires (entreprises ferroviaires, gestionnaires d'infrastructure et détenteurs de véhicules). L'utilisation des registres et bases de données est expliquée, de même que les procédures pour les contrôles de compatibilité avec l'itinéraire.

Enfin, le guide référence les ressources disponibles sur le site de l'OTIF, notamment les textes juridiques, les documents de travail et les registres.

Futures révisions

Le guide est révisé tous les ans par la Commission d'experts techniques en fonction du droit et de la pratique. Dans l'intervalle des sessions annuelles de la CTE, le WG TECH s'implique activement dans la rédaction et la révision de contenus pour le guide, qui peut ainsi être mis à jour rapidement à la lumière des évolutions de la technique et de la réglementation.

Liens utiles

Le guide pour l'application et la mise en œuvre des Règles uniformes APTU et ATMF est disponible ici.

Pour les règles d'interopérabilité technique de la COTIF et les documents d'information connexes, voir ici.

Département juridique, département des marchandises dangereuses, département de l'interopérabilité technique

RÉSULTATS DE LA 17e SESSION DE LA COMMISSION D'EXPERTS TECHNIQUES ET PROGRAMME DE TRAVAIL

La Commission d'experts techniques (CTE) s'est réunie pour sa 17e session les 17 et 18 juin 2025 à Berne, au format hybride. Présentation des résultats et décisions de la session, ainsi que du programme de travail de la CTE.

La 17e session de la Commission d'experts techniques a réuni l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Türkiye. Ont également participé l'Union européenne (UE), représentée par la Commission européenne assistée de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, ainsi que des délégations de la Communauté européenne du rail (CER) et de l'Union internationale des chemins de fer (UIC). La CTE a élu le Royaume-Uni, en la personne de M. Vaibhav Puri, à la présidence de la session.

Adoption de dispositions contraignantes

Révision de la PTU LOC&PAS

La CTE a adopté une version consolidée de la prescription technique uniforme applicable au sous-système « matériel roulant – locomotives et matériel roulant destiné au transport de voyageurs » (PTU LOC&PAS). Les changements par rapport à la version du 1er janvier 2022 comprennent une clarification du champ d'application de la PTU et de nouvelles règles relatives aux véhicules adaptés à la libre circulation et aux véhicules interchangeables (voir à ce sujet l'article à la page 11 du Bulletin 2/2024).

De nouvelles dispositions ont ainsi été introduites concernant les fonctions de détection et de prévention des déraillements, l'interface avec la partie embarquée du sous-système « contrôle-commande et signalisation » et les documents à fournir avec le matériel roulant.

De plus, des modifications ont été apportées aux dispositions concernant les eaux rejetées par ou via les installations sanitaires à bord, le courant maximal à l'arrêt par pantographe et le dispositif enregistreur du train.

Les références aux normes et à la réglementation de l'UE ont également été mises à jour, de même que les cas spécifiques et les règles liées aux conditions environnementales des États parties non membres de l'UE.

Enfin, la simplification des règles de mise en œuvre opérée par la suppression des délais de validité (phases A et B) pour les véhicules et types de véhicules conformes aux précédentes versions de la PTU permettra d'améliorer la sécurité juridique pour les constructeurs et demandeurs lors de l'entrée en vigueur de nouvelles versions de la PTU.

À son entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2026, la PTU LOC&PAS révisée remplacera la version du 1er janvier 2022. La PTU LOC&PAS adoptée est disponible ici.

Révision de la PTU PMR

La CTE a adopté une version révisée de la prescription technique uniforme applicable à l'accessibilité du système ferroviaire pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite (PTU PMR). Les changements par rapport à la version du 1er janvier 2022 comprennent des clarifications du champ d'application et de l'application de la PTU PMR en ce qui concerne les véhicules et autres sous-systèmes. D'application obligatoire pour le nouveau matériel roulant voyageurs admis au trafic international en vertu des RU ATMF, la PTU PMR énonce par ailleurs des paramètres facultatifs pour l'infrastructure (gares), l'exploitation et les applications télématiques.

La révision a également inclus des dispositions nouvelles et modifiées concernant les informations dynamiques sur l'itinéraire affichées dans et sur les trains, des dispositions modifiées concernant les signaux sonores d'ouverture et de fermeture des portes, la mise à jour des règles de mise en œuvre suivant celles de la PTU LOC&PAS, ainsi que la mise à jour des références aux normes et à la réglementation de l'UE.

Le cas spécifique de la Suisse a été supprimé, puisqu'il fait l'objet d'une spécification technique nationale notifiée conformément à l'article 12 des RU APTU.

À son entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2026, la PTU PMR révisée remplacera la version du 1er janvier 2022. La PTU PMR adoptée est disponible ici.

Révision de la PTU Marquage

La CTE a adopté une version révisée de la prescription technique uniforme applicable au numéro d'immatriculation de véhicule et marquage alphabétique correspondant sur la caisse (PTU Marquage). La PTU Marquage est équivalente aux règles de l'UE correspondantes prévues dans l'appendice H à la STI Exploitation et gestion du trafic, dans l'appendice 6 à la décision établissant les spécifications relatives aux registres des véhicules (décision sur le REV) et dans les tableaux de corrélation publiés sur le site Internet de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.

Les changements par rapport à la version du 1er avril 2021 comprennent des clarifications concernant le marquage numérique normalisé, l'utilisation des tableaux de corrélation et les lettres de marquage des wagons.

À son entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2026, la PTU Marquage révisée remplacera la version du 1er avril 2021. La PTU Marquage adoptée est disponible ici.

Révision de la PTU Infrastructure

La CTE a adopté une version révisée de la prescription technique uniforme applicable au sous-système « infrastructure » (PTU Infrastructure), dont l'application n'est certes pas obligatoire mais recommandée. Les États peuvent déclarer la conformité d'une ligne à condition que sa conception, sa construction et l'évaluation de sa conformité satisfont à toutes les exigences de la PTU.

Les changements par rapport à la version du 1er janvier 2022 comprennent une clarification du champ d'application, de nouvelles dispositions concernant les transports combinés, de nouvelles dispositions concernant les variations de pression maximales en tunnel avec des vitesses de circulation supérieures ou égales à 200 km/h, des mises à jour concernant les catégories de ligne, ainsi que la mise à jour des références aux normes et à la réglementation de l'UE.

Comme pour la PTU LOC&PAS, les cas spécifiques des États parties non membres de l'UE ont également été mis à jour.

À son entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2026, la PTU Infrastructure révisée remplacera la version du 1er janvier 2022. La PTU Infrastructure adoptée est disponible ici.

Modification de l'appendice I à la PTU ATF

L'appendice I à la PTU ATF fait référence à des documents techniques relatifs aux messages des applications télématiques au service du fret, aux modèles de données et de messages et aux spécifications des bases de données, des fichiers de référence et de l'interface commune. Régulièrement mis à jour afin de corriger des erreurs et d'améliorer l'échange d'informations à la lumière des retours du secteur, ces documents techniques sont également disponibles sur le site Internet de l'Agence de l'UE pour les chemins de fer.

La CTE a modifié les références figurant à l'appendice I à la PTU ATF de manière à renvoyer aux dernières versions des documents techniques. L'appendice I modifié devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2026. Les modifications adoptées à l'appendice I à la PTU ATF sont disponibles ici.

Approbation de guides et recommandations non contraignants

Document explicatif sur le marquage externe des véhicules

La CTE a approuvé un document explicatif sur le marquage externe des véhicules qui, dans le but de faciliter l'application des exigences des PTU Marquage, Wagons, LOC&PAS et PMR, traite des marques obligatoires, facultatives et sectorielles et propose dans son annexe des exemples de marquage expliqués. Le document explicatif sur le marquage externe des véhicules est disponible ici.

Révision des guides d'application de la PTU Wagons et de la PTU Bruit

La CTE a approuvé séparément deux guides d'application : l'un pour la PTU Wagons du 1er janvier 2025, l'autre pour la PTU Bruit du 1er janvier 2025. Élaborés sur la base des guides de l'Agence de l'UE pour les chemins de fer consacrés aux spécifications techniques d'interopérabilité (STI) correspondantes, ces deux guides d'application incluent des clarifications et informations supplémentaires spécifiques à la COTIF. Les documents sources de l'Agence n'existant qu'en anglais, les guides d'application des PTU ne sont actuellement disponibles qu'en langue anglaise.

Le guide d'application de la PTU Wagons est disponible ici, le guide d'application de la PTU Bruit ici.

Mise à jour du guide pour l'application et la mise en œuvre des Règles uniformes APTU et ATMF

La CTE a approuvée une version

mise à jour du guide pour l'application et la mise en œuvre des Règles uniformes APTU et ATMF. De nature purement informative, le guide ne comporte pas de dispositions contraignantes, mais expose dans les grandes lignes les exigences des RU APTU et RU ATMF et décrit les rôles et responsabilités des différents acteurs quant à leur mise en œuvre.

Les changements par rapport à la version précédente comprennent des clarifications quant à la différence entre cas spécifiques et spécifications techniques nationales, aux dispositions transitoires énoncées dans les PTU, au rôle de détenteur, aux registres de véhicules et à la publication de la liste des entités d'enregistrement sur le site Internet de l'OTIF. Les informations sur le marquage externe des véhicules et les références aux normes ont de plus été mises à jour. Enfin, le guide a été complété de nouvelles parties sur l'échange d'informations relatives aux accidents, incidents et avaries graves et sur la corrélation entre la COTIF et le droit de l'UE quant aux certificats ECE.

La dernière version du guide est disponible ici.

Points pour discussion

Rapport d'avancement sur le développement des RU EST (appendice H à la COTIF) : projet d'annexe D aux RU EST concernant une méthode de sécurité commune (MSC) pour la surveillance

La CTE a examiné un rapport d'avancement sur le développement des RU EST ainsi qu'une version révisée du projet d'annexe D concernant une MSC pour la surveillance, dont les exigences seront appliquées par les autorités de surveillance dans leurs activités de surveillance des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) des entreprises ferroviaires.

Le projet d'annexe D sera proposé pour adoption à la CTE dès que les RU EST seront entrées en vigueur.

Rapport d'avancement sur la migration des exigences relatives aux wagons depuis le RID vers la PTU Wagons

La CTE a pris note de l'état d'avancement de la migration des exigences relatives aux wagons depuis le RID vers la PTU Wagons, l'objectif étant d'adopter une version révisée de celle-ci à la 18e session (8 et 9 juin 2026). Cette échéance est synchronisée avec la révision de la STI Wagons par l'UE et la révision des dispositions du RID par la Commission d'experts du RID.

Stratégie à long terme

La CTE a pris note de la stratégie à long terme de l'OTIF adoptée à la 16e Assemblée générale et des mesures proposées pour sa mise en œuvre dans le domaine de l'interopérabilité technique et de la sécurité – notamment des activités devant être incluses par la CTE dans son prochain programme de travail.

Cinq objectifs stratégiques :

1. Assurer l'application effective et uniforme du droit de l'OTIF
2. Élargir l'application du droit de l'OTIF sur le plus large espace géographique possible
3. Veiller à ce que le droit de l'OTIF reste pertinent au fil du temps
4. Renforcer le rôle de premier plan de l'OTIF dans le transport ferroviaire international et contribuer à trouver des synergies avec d'autres organisations et associations internationales pertinentes
5. Contribuer à l'harmonisation et à l'unification des systèmes de droit ferroviaire international

Veille et évaluation de la mise en œuvre : vers l'application pleine et correcte des RU ATMF par les États parties

Depuis 2021, la CTE suit une approche par étapes pour la veille et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'application des RU ATMF et RU APTU.

En cette 17e session, la CTE a approuvé la prochaine étape : en coordination avec le WG TECH, le Secrétariat de l'OTIF va établir un panorama des niveaux de mise en œuvre et d'application des règles par les États parties. Un accompagnement spécifique sera alors proposé aux États parties qui ne les ont pas mis en œuvre, ou ne les appliquent pas.

Discussion sur la possible intégration d'autres systèmes ferroviaires dans les PTU : préparation de l'adhésion possible des États membres du CCG à la COTIF

La CTE s'est demandé comment d'autres systèmes techniques pourront être intégrés dans les PTU, afin notamment de créer une base juridique pour l'utilisation de wagons entre la région du CCG et les membres actuels de l'OTIF. À cette fin, le WG TECH devra analyser les différences techniques et fonctionnelles entre les différents systèmes ferroviaires et déterminer comment les réconcilier.

Programme de travail de la CTE pour 2025-2026

La CTE a examiné le projet de programme de travail 2025-2026 préparé par le Secrétariat et décidé de ses priorités. Les activités prévues sont arrimées au programme de travail 2024-2025 de l'OTIF et à sa stratégie à long terme. La CTE a prié le Secrétariat de l'OTIF de préparer, en coordination avec le WG TECH, des propositions pour la révision de la PTU Wagons, de la PTU LOC&PAS et du modèle uniforme des certificats, ainsi que des propositions pour la mise à jour des guides d'application de la PTU LOC&PAS et de la PTU PMR.

La CTE a demandé la préparation de deux rapports : le premier sur l'évolution des spécifications des registres de véhicules, avec si nécessaire des propositions pour leur modification ; le second sur l'évolution des dispositions relatives à la télématique, notamment la STI de l'UE relative à la télématique pour le trafic de marchandises et de voyageurs. En concertation avec les organes compétents de l'OTIF, des effets de synergie avec les RU CIM, CIV et CUV devraient être explorés.

Enfin, la CTE a demandé que lui soient présentés des documents pour discussion portant sur la numérisation et le rôle de l'OTIF en la matière et sur la mise au point d'approches et de concepts pour l'inclusion dans les PTU de règles utiles au sein et entre des systèmes ferroviaires techniquement différents.

Ses priorités pour l'année à venir figurent dans sa liste de décisions.

Prochaine session

La 18e session de la CTE aura lieu les 9 et 10 juin 2026 à Berne, au format hybride.

La liste des décisions de la CTE est disponible sur le site Internet de l'OTIF, sous : Accueil > Activités > Interopérabilité technique > Commission d'experts techniques > Décisions.

Tous les documents de travail de la session sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF, sous : Accueil > Activités > Interopérabilité technique > Commission d'experts techniques > Documents de travail.

Département de l'interopérabilité technique

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2025

DATE	RÉUNION	ORG.	LIEU
17-25 septembre	Réunion commune RID/ADR/ADN	**CEE-ONU**	**Genève - Suisse**
18 septembre	OTIF Roundtable		**VIDÉOCONFÉRENCE**
5-6 novembre	141e session du Comité administratif		**Berne - Suisse**
17-21 novembre	19e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID		**Luxembourg - Luxembourg**
18 novembre	57e session du groupe de travail WG TECH		**Bruxelles - Belgique (RÉUNION HYBRIDE)**
20 novembre	1re session de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance		**Berne - Suisse (RÉUNION HYBRIDE)**
2-4 décembre	8e session de la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale		**Berne - Suisse**

ÉVÉNEMENTS AVEC LA PARTICIPATION DE L'OTIF EN 2025

DATE	ÉVÉNEMENT	ORG.	LIEU
15-16 septembre	11e Réunion annuelle des organisations internationales	**OCDE**	**Paris - France**
14-15 octobre	Groupe d'experts sur l'annexe 2 au SMGS « Dispositions pour le transport de marchandises dangereuses »	**OSJD**	**Varsovie - Pologne**
16 octobre	CIT Freight Claims Conference	**CIT**	**Berne - Suisse**
16-17 octobre	Commission pour le droit des transports de l'OSJD dans le domaine des prescriptions pour le transport de marchandises dangereuses	**OSJD**	**Varsovie - Pologne**
19-20 octobre	Saudi International Rail 2025	*	**Riyad - Arabie saoudite**
22-23 octobre	5th Tbilisi Silk Road Forum	**Gouvernement de la Géorgie**	**Tbilissi - Géorgie**
4-6 novembre	118e session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15)	**CEE-ONU**	**Genève - Suisse**

* Ministère saoudien des transports et des services logistiques

ÉVÉNEMENTS AVEC LA PARTICIPATION DE L'OTIF EN 2025

DATE	ÉVÉNEMENT	ORG.	LIEU
12-13 novembre	Comité pour l'interopérabilité et la sécurité ferroviaires (RISC)	**Commission européenne**	**Bruxelles - Belgique** (RÉUNION HYBRIDE)
12-14 novembre	79e session du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2)	**CEE-ONU**	**Genève - Suisse**
13-14 novembre	Groupe d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'UIC	**UIC**	**Duisbourg - Allemagne**
24 novembre - 3 décembre	67e session du Sous-comité d'experts du transport des marchandises dangereuses de l'ONU	**CEE-ONU**	**Genève - Suisse**
2 décembre	Consultations annuelles 2026 du FIT avec les organisations internationales	**FIT**	**Paris - France**

Chères lectrices, chers lecteurs,
Pour vous abonner au Bulletin des transports internationaux ferroviaires, la publication trimestrielle de l'OTIF, prière de bien vouloir envoyer un e-mail à l'adresse suivante : **media@otif.org**
Il est également possible de consulter le Bulletin sur le site internet de l'OTIF **www.otif.org,** sous l'onglet « Médias ».

Merci pour votre fidélité et bonne lecture !
La rédaction du Bulletin

© 2025 OTIF. Œuvre sous licence ouverte CC BY.

Gryphenhübeliweg 30 CH - 3006 Berne
Tél. : + 41 (0)31 359 10 10 | Fax : + 41 (0)31 359 10 11 | info@otif.org | www.otif.org